

## La CAC en passe d'être déboutée en appel dans l'affaire Duret

**Nouveau rebondissement dans l'affaire de l'ex directrice de la maison de retraite de Trémentines, dont l'annulation de sa révocation est suspendue depuis janvier par un référé demandé par la CAC.**

Le rapporteur public a préconisé hier matin à la cour administrative d'appel de Nantes de débouter la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC), qui contestait l'annulation de la sanction qu'elle avait infligée à la directrice de sa maison de retraite de Trémentines en juin 2011. Ghislaine Duret avait alors fait l'objet d'une suspension administrative de trois jours, pour des propos « *contraires au droit de réserve des fonctionnaires* », qu'elle aurait tenus lors d'une réunion en présence d'élus de Somloire.

Mais le magistrat - dont les avis sont souvent suivis par les juges - a fait valoir qu'« *on ne sait pas quelle est la teneur exacte des propos reprochés à M<sup>me</sup> Duret* », et que la décision de la CAC est donc bel et bien illégale.

L'avocat de la communauté d'agglomération, lui, a estimé que ces propos étaient au contraire « *parfaitement connus* ». « *Devant les élus*

*de Somloire, M<sup>me</sup> Duret a dit qu'elle était livrée à elle-même, et qu'elle était totalement seule dans la gestion de son EHPAD* », a affirmé M<sup>e</sup> Eric Boucher. « *Paradoxalement, elle s'est aussi plainte du poids insupportable de sa hiérarchie... Cela a mis mal à l'aise les élus du Choletais, qui se sont sentis trahis.* » L'avocat de la CAC a également minimisé les témoignages de participants favorables à la directrice de la maison de retraite, comme celui de Jean-Claude Fonteneau, adjoint au maire de Trémentines : « *M. Fonteneau tient aussi la pharmacie qui approvisionne en médicaments l'EHPAD. En cela, il a des liens privilégiés avec M<sup>me</sup> Duret* ».

L'ancienne directrice de l'EHPAD de Trémentines - qui s'est défendue sans avocat - a pour sa part relativisé la portée des attestations produites par la CAC à son encontre, comme celle de son homologue de la maison de retraite de la Cormetière : « *Elle a oublié deux de ses résidents lors d'un séjour sur la côte vendéenne, mais n'a pas été sanctionnée pour cela... Depuis ces faits, elle est complètement tenue par la CAC.* »

Les juges d'appel rendront leur arrêt dans une semaine environ.